

VENT DU SUD

Le journal qui dépose mais qui ne se fait pas que des amis...

Une mobilisation qui va compter...

Pour la 2e fois en 10 jours, une majorité d'ASCT se sont mobilisés pour hurler leur rejet de la politique managériale de la DET.

- Les ASCT veulent travailler dans le cadre de la réglementation du travail !
- Les ASCT en ont plus que marre de la pression hiérarchique exercée au quotidien à leur encontre !
- Les ASCT n'acceptent pas que la direction sanctionne arbitrairement les ASCT qui font respecter la réglementation du travail !

Cette mobilisation comme on en avait plus connu depuis des années sur l'ECT rétablit incontestablement un rapport de force avec la direction.



Nouveau préavis de grève pour le 12 mai !

Pour hausser encore d'un ton, les grévistes, déterminés, ont remis lundi à la DET un nouveau préavis de grève SUD-CGT pour la période du samedi 11 mai à 19h jusqu'au lundi 13 mai à 12h.

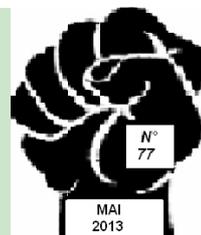
**Tous ensemble,
Amplifions encore la mobilisation !!!**

Lors de la dernière grève, certains cadres notoirement connus pour ne pas faire grand-chose de leurs journées se sont reconvertis en espions du piquet de grève de Perrache. Parmi eux, Cause toujours, l'éternel adjoint, fut le plus zélé.... Pitoiable !!!

Cause toujours... Style l'air de rien ! →



*Tout ce qui se trame à l'ECT
est dans le Vent du Sud...*



Cause toujours... Quel talent de camouflage!



La direction enfreint le RH 0077. Le gouvernement réfléchit à le détruire.

DÉFENDONS LE BEC ET ONGLE !!!

Le RH 0077 dérange !!!

Et oui, pour nos dirigeants comme pour le gouvernement, le RH 0077 ne leur permet pas de nous exploiter comme ils le voudraient.

C'est pourquoi nous assistons actuellement à des attaques répétées de la DET.

C'est aussi pour cela que le gouvernement souhaiterait faire voler en éclats ce texte, en prenant prétexte du cadre social harmonisé pour le rail.

Que tout le monde en soit convaincu, nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes pour sauver et conserver notre réglementation du travail.

Direction et Gouvernement
veulent simplifier le RH0077

ARTICLE 1 : TRAVAILLE!
ARTICLE 2 : FERME -LÀ ...



Cause toujours.... L'art de la filature!

Pour vous informer en direct, un réflexe :
www.sudraillyon.org

UN PETIT POINT DE RÉGLEMENT POUR NE PLUS SE FAIRE ENFLER

Dérogations : Pensez à les noter dans le cahier officiel des dérog...

Lorsque vous vous retrouvez en dérogation, il faut annoter le cahier officiel des dérogations qui est disponible auprès de la CPST. Ces dérogations sont ensuite suivies de près par l'Inspection du Travail.

Une JTC qui est 5 fois en dérogation le même mois est considérée en dérogation chronique et cette journée doit être cassée et montée différemment !

Ainsi des journées « tirées aux taquets » peuvent disparaître donc pensez à remplir ce cahier et pas seulement les feuilles de retard...

La direction rattrapée par la Cour de Cassation

Un ASCT de Nantes avait saisi la justice pour réclamer que lui soit accordé une IMC pour chaque modification de commande, et pas seulement celles impactant la PS ou la FS.
Le jugement de 1^{ere} instance lui avait donné raison et la Cour d'Appel non.
Mais voilà que la Cour de Cassation vient de casser l'arrêt de la Cour d'Appel.

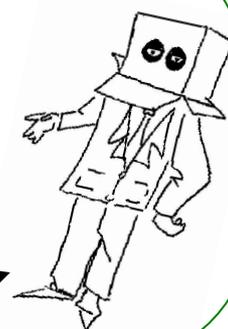
L'arrêt de la Cour de Cassation dit que « *Attendu que pour débouter le salarié de sa demande tendant au paiement des indemnités de modification de commande, la cour d'appel énonce que la disposition résultant de la délibération de la commission nationale mixte du 19 décembre 2001 visant à accorder une indemnité en cas de modification de la commande, ne concerne que les hypothèses où ces modifications ont pour effet de modifier le roulement de service et notamment l'heure de prise et/ou de fin de service, seules susceptibles d'avoir une incidence sur l'organisation du travail de l'agent, la prise de ses repos et l'organisation de sa vie personnelle ; Qu'en statuant ainsi, en ajoutant aux dispositions statutaires une condition qu'elles ne prévoient pas, la cour d'appel a violé le texte susvisé ; PAR CES MOTIFS : CASSE ET ANNULE* »

En clair, même lorsque la modification ne concerne que le contenu de la journée, même pour un changement de tâche, la direction doit payer une IMC !!!

SUD-Rail demande dès à présent à la DET de payer une IMC pour chaque modif, y compris du contenu de la journée.

SUD-Rail appelle les agents à rechercher toutes les modifs de contenu qu'ils ont pu se voir notifier ces dernières années pour obtenir réparation.

Cause toujours... Plein d'imagination !



Rejoignez SUD-Rail !

Tu penses qu'on est plus forts ensemble que chacun isolé.

Tu veux encourager le syndicalisme qui donne le pouvoir à la base.

Tu veux soutenir le syndicalisme de lutte

Taux de cotisations à SUD-Rail

Positions 4 à 6 : 8 € 50 par mois

Positions 7 à 8 : 9 € 50 par mois

Positions 9 à 11 : 10 € par mois

Position 12 : 10 € 50 par mois

Positions 13 à 15 : 12 € par mois

Positions 16 à 18 : 13 € par mois

Positions 19 à 20 : 14 € 50 par mois

informer
lutter
revendiquer



A remettre à un délégué SUD-Rail
ou dans la boîte SUD

Bulletin d'adhésion à **Sud**_{Rail}

Nom :		
Prénom :		
Grade :		
Qualif :	Niveau :	Position :
Adresse Perso :	
Tel :	
email perso :	

La petite maxime du VENT DU SUD n° 77

« Ceux qui luttent vivent ;
les autres se promènent dans la vie »



Cause toujours....
Pressé de dénoncer ?